CHARTE DE L'ALTERNANCE DU RESEAU CFPB / CFA BANQUES

Elle scelle un partenariat entre l'apprenti, le formateur, le maître d'apprentissage et le coordinateur pédagogique.

L'apprenti s'engage :

- A être l'acteur principal de sa formation
- A adopter un comportement responsable
- A s'inscrire dans une démarche de professionnalisation
- A promouvoir l'image de son entreprise

Le formateur s'engage :

- A transmettre son expérience
- A faire partager sa passion du métier
- A adhérer à une pédagogie allant de la pratique à la théorie
- A respecter les principes de neutralité et de confidentialité

Le maître d'apprentissage s'engage :

- A faciliter l'intégration de l'apprenti dans son entreprise
- A favoriser l'acquisition de l'expérience pratique
- A accompagner l'apprenti vers l'autonomie et la responsabilité
- A participer aux projets pédagogiques de l'apprenti

Le coordinateur pédagogique s'engage :

- A fédérer tous les acteurs de la formation
- A être le garant de la démarche pédagogique et des valeurs du CFPB
- A accompagner l'apprenti dans sa progression pédagogique
- A être le garant du respect de la Charte.